



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Archives nationales

Question écrite n° 12168

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le devenir des Archives nationales et sur les discussions en cours autour de leur future nouvelle implantation. Les Archives nationales contribuent pleinement à la mémoire collective et sont indispensables à la transmission de notre patrimoine culturel. Or, depuis plusieurs années, ces Archives nationales sont malheureusement en crise. L'association Une cité pour les Archives nationales, dont le comité directeur est présidé par René Rémond, évoquait il y a plus d'un an déjà une « catastrophe patrimoniale » en prévision. Les rapports de Guy Brabant (« Les archives en France », 1996) et de Philippe Belaval (« Une stratégie pour les archives », 1999) ont également posé un diagnostic alarmant : bâtiments saturés, collecte de documents contemporains insuffisante, retards dans les classements d'archives, état physique très dégradé d'originaux en exemplaire unique ; alors même que ces documents font l'objet d'une consultation de plus en plus intensive par un public en forte augmentation : 22 000 lecteurs d'archives en 1962, 230 000 à ce jour. Les archives départementales ont également un intérêt majeur à ce que la situation des Archives nationales s'améliore. Tout d'abord parce que la direction des Archives de France, qui édicte la réglementation archivistique, joue un rôle moteur dans l'innovation et la doctrine concernant le traitement matériel et intellectuel des documents. Ensuite parce que la politique de l'Etat en la matière encourage valablement les efforts déjà importants consentis par les conseils généraux. En conséquence, il demande quelles sont les mesures qu'il ne manquera pas de prendre pour la conservation des documents et pour assurer le bon fonctionnement des Archives nationales.

Texte de la réponse

Souhaité par le Président de la République, le projet de construction d'un nouveau centre pour les Archives nationales a fait l'objet d'une mission de préfiguration confiée à la directrice des Archives de France pour recenser et proposer des sites d'implantation possibles. Vingt-deux sites ont ainsi été visités dans un premier temps. Un nombre limité de sites (Fontainebleau, Saint-Denis Pierrefitte et Vincennes) a fait l'objet d'une étude plus approfondie conduite par la direction des Archives de France et l'établissement de maîtrise d'ouvrage culturelle. Cette étude vient d'être remise, et permettra au Gouvernement de prendre prochainement sa décision. Parallèlement, au titre des études préalables, une étude de programmation générale des équipements et une étude de conseil en organisation ont été lancées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12168

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1139

Réponse publiée le : 12 mai 2003, page 3683